

gaux, tendans ou ayant pour objet de porter obstacle à l'opération de la loi en question, et pour annoncer que toutes voies et moyens légaux seroient strictement mis en exécution pour traduire en justice les infracteurs de cette loi, et pour lui assurer l'obéissance.

On a aussi pris des mesures pour poursuivre les délinquens ; et le congrès peut être assuré, que rien de ce qui peut dépendre de moi dans des limites Constitutionnelles et légales, ne manquera pour affermer et maintenir la juste autorité des loix. En remplissant ce devoir, je compterai entièrement sur la pleine co-opération des autres départemens du Gouvernement, et sur le support zélé de tous les bons citoyens.

Je ne puis m'empêcher de remettre sous les yeux de la Législature le sujet d'une révision du système judiciaire. Une représentation des Juges de la Cour Suprême, laquelle sera remise devant vous, indique quelques-uns des inconvéniens que l'on éprouve. Dans le cours de l'exécution des loix, il s'éleve de la fabrique de ce système des considérations, qui en quelques cas tendent à relâcher leur efficacité. On présume que des réglemens, connexés avec ce sujet, pour faciliter l'admission de caution sur les procès dans les cours des Etats Unis, et une définition supplémentaire des délits contre la constitution et les loix de l'Union, et de la punition de tels délits, seront trouvées dignes d'une attention particulière.

Il est nécessaire de faire des observations sur la valeur de la paix avec les autres nations. Il serait néanmoins sage, de se prémunir, par des réglemens faits à tems, contre ces actes de nos propres citoyens, qui pourroient tendre à la troubler, et de nous mettre en état de donner cette satisfaction aux nations étrangères que nous pouvons quelques fois avoir occasion d'exiger d'elles. Je recommande particulièrement à votre considération, les moyens de prévenir les agressions de la part de nos Citoyens sur les territoires des autres nations, et autres infractions du droit des gens, lesquelles fournissant de justes sujets de plainte, doivent mettre en danger notre paix avec elles : — et en général le maintien d'une communication amicale avec les puissances étrangères, sera présentée à votre attention par l'expiration de la loi pour cet effets, qui aura lieu, si elle n'est pas renouvelée, à la clôture de la présente session.

Dans l'exécution de l'autorité donnée par la Législature, on a pris des mesures pour engager des artistes étrangers, pour aider dans l'établissement de notre monnoie. D'autres ont été employés dans le pais. On a pourvû pour les bâtimens nécessaires, et ils sont à présent dans un état propre aux fins de cet établissement. Il y a eu aussi un petit commencement dans le monoyage des demis *dismes* : Le manque de petite monnoie en circulation demande pour cet objet la première attention.

Le régleme des monnoies étrangères, en correspondance avec les principes de notre monoyage national, comme essentiel à leur opération, et à l'ordre dans nos affaires pécuniaires, sera, je ne doute pas, repris en considération, et achevé,

On a représenté que quelques clauses dans la loi qui établit les bureaux de poste, s'opposent à la transmission des Gazettes dans les parties éloignées du pais. Si, d'après enquête, on trouvoit que cela fut vrai, une parfaite conviction de l'importance de faciliter la circulation des informations politiques, conduira à l'application d'un remède.

L'adoption d'une constitution pour l'état de Kentucky, m'a été notifiée.